L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.........$12 } payable d'avance.
Do. Trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 30 OCTOBRE 1840.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR :

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

ELECTEURS,

Ayez soin en vous rendant aux Polls de vous munir des reçus de vos taxes de l'an dernier, afin d'éviter tout délai et toute difficulté. Souvenez-vous que beaucoup de noms ont été omis sur les listes de taxe, et que les électeurs qui ne sont pas inscrits, seront requis de produire le reçu du collecteur des taxes.

PATRIOTES, GARDE A VOUS!!

Nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens de se tenir sur leurs gardes; car, il est impossible de prévoir tous les moyens de déception que le parti du pouvoir pourra mettre en jeu pour tromper le peuple.

Un violent partisan de l'administration a dit dernièrement que "*M Van Buren n'avait pas encore joué sa dernière carte et qu'on saurait bien trouver au dernier moment, les moyens de faire tourner les chances en sa faveur.*"

Maintenant quels sont "ces moyens"? qu'elle est "cette dernière carte" qu'on ne jouera qu'au dernier moment? C'est ce qu'on se garde bien de dire et ce que nous ne pouvons deviner. Mais on doit s'attendre à tout de la part d'une faction de sorganisateurs et corrompus dont l'unique but est de se maintenir au pouvoir quand même...... Il ne serait donc pas surprenant de voir les organes de l'administration faire circuler, la veille ou le jour même des élections, afin de n'être pas contredits, les bruits les plus étranges et les plus mensongers pour surprendre des votes. Il ne serait nullement surprenant de leur voir annoncer faussement la mort du général Harrison, ni de leur voir produire de prétendus documens revêtus de prétendues signatures.

Donc soyez sur vos gardes, Démocrates-Whigs, songez que tout ce qu'on peut dire sur la question présidentielle a été dit; que tous les documens authentiques qu'il est possible de produire ont déjà été produits; et que, par conséquent, tout ce qu'on pourra ajouter à présent n'a d'autre but que de surprendre votre bonne foi.

DANIEL WEBSTER ANTI-ABOLITIONISTE.

Dans le discours prononcé à Richmond par l'honorable Daniel Webster, le 5 octobre, il a dit:

"Eh! bien, je le répète encore pour que vous en gardiez la mémoire, je déclare devant mon pays tout entier que ni le Congrès ni le gouvernement général n'ont le moindre droit de s'immiscer dans l'institution de l'esclavage." (Tonnerre d'applaudissemens.)

Ainsi les trois hommes les plus éminens du parti de l'opposition: Harrison, Clay, Webster (cette trinité glorieuse de savoir, d'éloquence et de patriotisme) sont anti abolitionistes déclarés.

OHIO.

Ce noble Etat a rempli sa tâche: le succès le plus merveilleux a couronné les efforts des whigs. Nos adversaires avaient osé mettre en doute la popularité de Harrison dans son propre Etat; le scrutin a fait justice de cette misérable manœuvre, et près de vingt mille voix de majorité en faveur de Corwin démontrent d'une manière invincible qu'un triomphe sans égal est réservé à ce grand citoyen dans l'Ohio. Honneur à nos frères de l'Ohio!

Les retours de soixante douze comtés nous sont parvenus: Corwin a obtenu 29,760 voix et son concurrent Shannon 10,000; ce qui constitue pour le candidat whig une magnifique majorité de DIX NEUF MILLE CENT VINGT NEUF VOIX. Cette majorité ne peut décroître, car il ne reste plus à apprendre que les retours de sept comtés peu considérables; et sur ces sept comtés, trois au moins seront pour les whigs.

Notre cause ne doit pas son triomphe pas seulement dans l'élection du gouverneur: sur la délégation congressionnelle qui se compose de 19 membres, il y aura tout au plus 6 locofocos; et dans la délégation actuelle, il s'en trouve 11! Au nombre des hommes qui ont été repoussés par l'élection populaire, on compte le Dr. Duncan. Il n'est pas nécessaire d'ajouter de réflexions à de semblables résultats.

La circonscription électorale de Miami, dans le comté de Hamilton, Ohio, où réside Harrison, a donné une majorité de 63 voix aux whigs dans la dernière élection!

FRAUDES ELECTORALES.

Les journaux du pouvoir parlent de fraude pour cacher plus facilement sans doute celles qu'ils commettent. Voici en effet ce qu'on lit dans le *Newark Journal*, *Advertiser*:

"Suivant les retours le vote whig de South Amboy n'excède pas 36, tandis qu'il se trouve 45 à 50 citoyens offrant de déclarer sous serment avoir voté pour le ticket whig.

"A Woodbridge, on a trouvé 12 votes ayant pour titre "*Democratic Whig Ticket*" et portant les noms de tous les candidats locofocos."

On lit dans le *Courier* de Charleston: "Il serait difficile de trouver des mots pour rendre le mécontentement qu'occasionnent parmi nos négocians ou plutôt dans la communauté toute entière les inexplicables irrégularités de la malle durant ces derniers mois. Comment les hommes qui sont à la tête du département des postes ne se sont-ils pas inquiétés de remédier aux défauts qu'on sait? Voilà ce que tout le monde se demande et voilà ce que personne ne s'explique. Il n'y a pas d'excuse possible pour une semblable négligence. La Chambre de Commerce s'est occupé, il y a quelque tems, de cet important objet; elle a adressé au Directeur des Postes une lettre qui n'a amené qu'une réponse insignifiante, et depuis ce tems les irrégularités ont encore été plus fréquentes que par le passé. Nous espérons qu'une mesure générale sera prise à ce sujet et qu'un mémoire, rédigé au nom de la communauté toute entière, sera adressé au département des Postes.

Le parti loco-foco qui descend en ligne directe des anciens fédéralistes, ne déteste tant Harrison que parce qu'il a capturé une armée anglaise pendant la dernière guerre. Sans nul doute c'est un crime aux yeux des locos et de leurs partisans; mais nous pensons que toute la portion du peuple américain qui n'est pas courbée sous l'influence britannique ne jugera pas indigne de la présidence un brave général parce qu'il a battu l'ennemi et délivré nos frontières de sa présence.

Les partisans de M. Van Buren ne parlent jamais de lui, d'où vient cela? serait-ce parce qu'il n'y a rien de bon à en dire?

Un Européen ayant demandé à un Américain, homme d'esprit, ce qu'avait fait de remarquable M. Van Buren pour arriver à la présidence: ceiui-ci lui répondit: *il a intrigué.*

LE GRAND ARISTOCRATICO-DEMOCRATE.

"*Le vice et la pauvreté se tiennent par la main.*" (Opinion de Martin Van Buren manifestée dans la convention de New York, quelques jours après avoir fait assurer aux nègres le droit de suffrage.)

Il a fait passer, contrairement à l'opinion publique, le bill de la sous-trésorerie qui a pour but d'enrichir le riche et d'appauvrir le pauvre.

A la simplicité républicaine des autres présidents, il a substitué le faste des cours de la vieille Europe.

Pour tout dire en un mot, M. Van Buren a toute sa vie singé l'aristocratie anglaise, la plus orgueilleuse de toutes les aristocraties.

"*Si vous votez avec le sud,*" dit on au général Harrison à l'époque où s'agitait la question du Missouri, *vous vous perdez!* *C'est plus que probable*, répondit-il, *mais il vaut mieux me perdre moi même que de violer la constitution de mon pays.*

"*J'ai souvent risqué ma vie sur les champs de bataille en défendant mon pays; demain je risquerai ma carrière politique en défendant la cause de l'Union des Etats.*" (Général Harrison au moment de voter avec le Sud sur la question du Missouri.)

"*Je crois qu'il serait utile de soumettre à une sévère investigation les fonctionnaires dont la fortune s'accroit tout d'un coup.*" (Général Harrison.)

Le général Harrison est le seul commandant au service des Etats-Unis qui ait capturé une armée anglaise pendant la dernière guerre. (Lettre de l'hon. J. R. Underwood à Ths. Allen.)

M. Van Buren disait naguère. *Le peuple compte trop sur le gouvernement: le gouvernement prendra soin de lui même, que le peuple en fasse autant.*

Aujourd'hui le peuple répond. *M. Van Buren compte trop sur le peuple: le peuple prend soin de ses intérêts, que M. Van Buren en fasse autant!*

Le feu a éclaté jeudi matin vers les quatre heures, dans la chambre des dames du bateau à vapeur *Empress*, amarré à la Levée, et qui devait partir dans la journée pour St. Louis. Les amarres ont été coupées immédiatement, et le bateau poussé au large pour empêcher les flammes de se communiquer aux autres bateaux. Le vent et le courant ont porté l'Empress de Pointe bord où il a communiqué le feu au bateau à vapeur Monarch sorti depuis peu d'un chantier de la pointe aux abattoirs. Les deux bateaux ont été consumés en moins de trois heures.

On ne sait pas comment le feu a pris. Le *Courrier* d'hier nous évalue la perte comme suit:

Le Monarch $40,000
Sur lesquels $20,000 sont couvertes par les assurances.
L'Empress et son chargement............$60,000
On suppose qu'il est assuré en partie à St. Louis.

ASSEMBLEE WHIG.

Les whigs du quatrième district de la 1ère municipalité s'étaient réunis en foule mercredi soir, dans la salle du bal St. Philippe.

Plus de trois cents personnes étaient présentes, et parmi elles on distinguait un grand nombre d'espagnols naturalisés. M. Mazureau, cet athlète intrépide qui est toujours à la brèche, s'est exprimé en français, puis en espagnol; et il a trouvé dans ses convictions, dans la force de sa logique et son éloquence puissante, de ces paroles, de ces argumens devant lesquels tombent toutes les plus belles phrases que puissent arracher à une imagination exaltée la haine et le débit, quand on s'adresse à une auditoire sage qui vient entendre un orateur pour se convaincre et non pour se montrer en parade.

Mr. Jennings a suivi Mr. Mazureau à la tribune et a parlé en anglais.

Les personnes dont les noms suivent, ont été nommées à la formation du bureau, officiers de l'assemblée:

Président—J. F. Canonge,
Vice Présidents—Jean Lamothe, Daniel Johnson, A. Blanchet, Th. Clarke, J. Créon, Salvador Vieca, Félix Forstall.
Secrétaires—C. B. Le Carpentier, G. Pascal Jr.
Comité pour les résolutions—F. Correjolles, A. Baudin, Abat, E. Giquel, J. Viosca.

Rapport du Comité:

Attendu qu'un des plus beaux droits, une des plus nobles prérogatives du citoyen américain est de scruter la conduite de ses mandataires, d'émettre librement son opinion sur les actes officiels de ses gouvernants, et de traduire à la barre de la nation ceux d'entr'eux qui se seraient rendus indignes de sa confiance, pour y être voués à la réprobation publique:

Attendu qu'il est des occasions où l'exercice de ce droit devient un devoir impérieux auquel on ne saurait manquer sans se rendre en quelque sorte complice des fonctionnaires qui auraient trahi leur mandat, et que l'élection du premier magistrat de l'Union est une de ces occasions solennelles qui exigent que l'on exprime hautement sa pensée sur le compte des hommes que les suffrages du peuple avaient appelés au timon de l'Etat:

Il est résolu, Que cette assemblée pense et qu'elle n'hésite pas à proclamer que l'administration de Martin Van-Buren n'est qu'une longue série de mesures qui avaient pour but et qui ont eu pour résultat de paralyser l'industrie, de détruire le commerce, d'anéantir le crédit, de compromettre l'honneur national, de saper l'édifice de nos libertés, édifice d'autant plus précieux pour nous qu'il fut érigé au prix du sang de nos pères; et que celui-là ne saurait prétendre au respect et aux suffrages de la nation qui a précipité le pays dans un abîme où sont à la veille d'être engloutis, sa prospérité, son caractère, ses intérêts les plus chers, sa gloire naguère si grande et si pure, son existence même.

Résolu, Que pénétrés de l'imminence du danger auquel est exposée la chose publique, nous aimons à porter nos regards sur Wm. H. Harrison et à reconnaître en lui le citoyen capable d'opérer dans la marche du gouvernement cette réforme si nécessaire, si ardemment désirée par tous les amis de l'ordre et de la légalité; que nous trouvons en lui son passé toutes les garanties de notre avenir et que nous appelons de tous nos vœux le moment où nous pourrons remettre les destinées de notre bien-aimée patrie entre les mains de celui qui, général, vit la faire sortir victorieuse d'une lutte acharnée entre ses soldats-citoyens et les hordes sauvages réunies aux Phalanges Britanniques; qui, législateur, arracha à la cupidité de spéculateurs avides un territoire immense devenu, grâce à lui, le partage d'honnêtes cultivateurs et la pépinière d'une population éminemment laborieuse et surtout, remarquable par son courage et son patriotisme; qui, diplomate et homme d'état, mérita l'estime, la confiance et l'approbation des Jefferson, des Madison, des Monroe, comme il a, ainsi que d'autres tems mérité celle des Washington et des Adams, et qui sut toujours si bien défendre les intérêts et maintenir sans tache son éclat l'honneur de la nation américaine dont il était le représentant.

Résolu que, propriétaires d'esclaves que nous sommes, connaissant les droits que la Constitution nous garantit à cette espèce de propriété, déterminés à ne pas souffrir qu'il y soit porté la moindre atteinte, et surtout à nous opposer de toutes nos forces à ce que la première magistrature soit confiée à un homme dont les principes seraient contraires aux intérêts des Etats du Sud, nous repoussons comme absurde, mensongère et calomnieuse l'accusation d'abolitionisme lancée contre Wm. H. Harrison par les parasites et les stipendiaires du pouvoir.

Résolu que nous approuvons le double choix fait par la convention de Harrisburg, savoir: de Wm. H. Harrison, comme candidat à la présidence et de John Tyler, comme candidat à la vice-présidence des Etats-Unis, et que les membres de cette auguste assemblée ont bien mérité de la patrie.

Résolu qu'à l'exemple des patriarches et fondateurs de notre indépendance, c'est sur notre honneur, sur notre existence, surtout ce qu'il y a de plus cher et de plus sacré pour l'homme et le citoyen que nous jurons solennellement de ne négliger aucun moyen honorable et légal pour assurer l'élection de nos deux candidats, et que ce serment, qui est celui qui tous les whigs de l'Union, nous le prêtons, en présence de Dieu, à la face de l'Univers et en prenant à témoins de notre fidélité à remplir cette obligation sainte quinze millions d'hommes libres dont la cause est la nôtre.

Deux autres résolutions ont été ensuite adoptées:

1o. Résolu qu'un comité de vigilance composé de vingt membres, soit nommé par le Président de cette assemblée.

Les personnes suivantes ont été désignées:—

George Pollock	J. J. Rivera
Vionet	M. Meilleur
Viosca	A. Abat
Thomas Clark	P. A. Kernion
Renaud Peristien	Goulon
François Lafargue	Dominique Bouligny
Félix Forstall	Gustave Duret
A. Garidel	Adolphe Duret
Daniel Johnson	J. Rosero
Pablo Gelpi	A. Blanchet.

2o. Résolu que les remerciements de cette assemblée soient offerts à Mr. Trigant de Beaumont, pour l'empressement et la politesse qu'il a mis à nous prêter sa salle.

VARIÉTÉS.

L'EMPLOI DU COUSIN.

Les gens riches ont ordinairement le tort et quelquefois le malheur de se marier trop tôt. Les millions sont toujours pressés de s'accoupler, et la sympathie est plus vive et plus forte entre deux belles dots qu'entre deux tendres cœurs. Si un jeune homme se présente dans le monde avec une grande fortune à sa disposition, ses parens croiront faire acte de prudence en le mariant au plus vite pour le sauver des pentes et des folies dans lesquelles il pourrait dissiper son bien. C'est ainsi qu'on évite un écueil pour tomber dans un autre.

Après avoir terminé ses études, Charles de Ferrière partit de Paris avec son précepteur qui lui fit visiter et lui expliqua l'Italie et l'Allemagne, à peu près comme il lui avait expliqué les auteurs grecs et latins. Au retour, Charles avait vingt ans; c'était un beau jeune homme, spirituel et léger, d'un caractère facile, et très bien disposé à jouir de la liberté et des quarante mille livres de rente que son père lui avait laissées. Mais sa mère en avait ordonné autrement. A la fois fière et alarmée des avantages de son fils, cette bonne mère, sans lui donner le temps de se reconnaître et de se laisser prendre à de dangereuses amorces, lui présenta à son arrivée une jeune personne aimable, belle et riche; un excellent parti qu'elle avait cherché longtemps et choisi entre mille—"Le mariage, disait-elle, est un port assuré contre les orages de la jeunesse.—Charles tomba aisément dans le piège tendu à ses passions. Son cœur était libre et sans défense; on l'entourait de séductions, il se rendit.—Quel bel avenir ouvert devant lui! Ne rencontrait-il pas, en effet, toutes les convenances réunies dans un mariage d'inclination? Où serait le bonheur, sinon dans de pareils unions?

Le mauvais génie de la jeunesse, ce diable couleur de rose qui vous entraîne à travers les sentiers fleuris de la vie, et qui vous lance au milieu des plus charmantes témérités; le dieu des fous, des prodigues, des amoureux, des joueurs et des viveurs, souffre rarement qu'on lui fasse tort d'une de ses victimes. Les ruses de la sagesse peuvent le tromper un instant, mais à la fin il faut toujours qu'il reprenne ses droits, et qu'il retrouve son compte.

Cinq ans se sont écoulés depuis le mariage de Charles de Ferrière. Depuis cinq ans il a fait bien des envieux et des jaloux.—N'est-il pas le type des gens heureux? Que peut-il desirer? Il a une belle position, une des plus jolies femmes de Paris, et cent mille livres de rente!—Quelque chose lui manque cependant, non dans le présent ni dans l'avenir, mais dans le passé.

Il en est de toutes les félicités humaines comme des fleurs de nos jardins et des fruits de nos vergers: pour qu'un bonheur soit complet, il faut qu'il arrive en sa saison. A venir trop tôt ou trop tard, il perd sa saveur et son parfum.

Dans le brillant hôtel qu'il habite avec sa femme, Charles s'est réservé un appartement de garçon, où il passait quelques heures autrefois, où maintenant il passe à peu près tout le temps que ne réclament pas les plaisirs du dehors. Cependant, le moindre nuage ne s'est pas élevé entre les deux époux; le lien s'est relâché peu à peu et sans commotion violente. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que la femme ait de grands torts, ou une grande vertu unie à beaucoup d'esprit. C'est le mari qui s'est émancipé le premier, mais Mme. de Ferrière l'a-t-elle imité? S'est-elle vengée? Le monde n'en est pas encore arrivé tout-à-fait aux fâcheuses suppositions sur ce chapitre; seulement on est d'accord pour présumer que la vengeance se prépare.

Une jolie femme délaissée a-t-elle jamais manqué de consolateurs? On cherche même à consoler celles qui n'ont aucun sujet de plaintes et de chagrin. Le serpent qui s'est glissé dans le Paradis terrestre, entre les deux premiers époux de la création, est un reptile si ingénieux!

M. de Ferrière a passé la nuit au club et au bal masqué; sa femme, qui l'a à peine vu depuis trois jours, le fait prier de déjeuner avec elle. Tout autre mari s'attendrait à des reproches; mais Charles est accoutumé à une indulgence qu'il s'explique de diverses façons, et toujours par des suppositions propres à étouffer ses remords.

—Henriette, dit-il, s'inquiète peu de ma conduite et ne s'aperçoit pas de mon absence; c'est un cœur si indifférent, si froid! M'a-t-elle jamais aimé?

Ou bien—Elle est si coquette! sa douceur est un calcul pour se conserver belle dans une inaltérable sérénité.

Ou encore—Qui sait si un autre ne charme pas les heures que je passe loin d'elle?

C'est ainsi que les coupables s'excusent eux-mêmes et font taire la voix de leur conscience en refusant de croire aux bons sentimens qui doubleraient leurs fautes. Cependant, pour être juste, il faut dire que Charles n'est pas encore un mari assez endurci, pour faire froidement la troisième supposition. L'idée que sa femme se livrerait à des représailles jette le trouble dans son âme, et le ramène quelque fois à de salutaires réflexions; mais bientôt sa légèreté l'en porte; il oublie le danger; il rappelle à lui sa confiance téméraire, et il rentre dans le tourbillon.

Mme de Ferrière fait à son mari l'accueil le plus gracieux; elle est remplie pour lui d'attentions. Encouragé par cette abnégation, Charles en est venu à ce point qu'il met dans ses réponses une sorte d'abandon et de franchise comme s'il parlait à un camarade, sans songer le moins du monde aux délicates susceptibilités de l'amitié qui l'interroge.

—Vraiment, dit-il, les plaisirs sont rares et fugitifs par le temps qui court. Je suis très mécontent de ma nuit. J'ai commencé par perdre une cinquantaine de louis au whist.

—Ce n'est pas un bien grand malheur, reprend Mme. de Ferrière. Je ne pense pas que cette perte vous ait gêné; cependant si par hasard vous n'êtes pas en fonds, parlez, mon trésor est dans un état florissant.

—Mille grâces, ma chère amie; hier mon banquier m'a garni mon portefeuille.... En quittant le jeu, je suis allé au bal de l'Opéra, qui était d'une platitude désespérante. Imaginez-vous que moi, qui cependant n'ai un homme assez répandu, je n'ai été intrigué que par une demi douzaine de figurantes. En vérité, c'est humiliant!

—Vous aurez meilleure chance une autre fois.

—Et vous, ma chère Henriette, comment avez-vous passé votre soirée d'hier?

—D'une manière toute simple: je suis restée chez moi.

—Seule? J'espère bien que non.

—J'ai reçu une visite. Notre cousin Alfred de Fontbreton....

—Ah! Alfred!..

Un observateur, doué d'une excessive pénétration, aurait remarqué à cet instant une légère altération dans la voix et dans les traits du mari, et un imperceptible mouvement de satisfaction sur le visage de la femme,—ce qu'il n'aurait pas manqué de traduire ainsi:

—Décidément Alfred lui fait la cour et elle accepte ses hommages!

—Allons! il est jaloux, tant mieux!

Après le déjeuner, Charles dit à sa femme.

—Il y aura après demain une course au clocher. Vous y verra-t-on?

—[illegible] courir?

—Sans doute; et de plus, pour avoir les honneurs de la fête, je monterai *Ibrahim*.

—Quoi! ce cheval si dangereux dont vous m'avez parlé?

—Oui; ils en ont tous peur, et je leur prouverai que je suis meilleur et plus hardi cavalier qu'eux.

—Mais ce cheval, vous l'avez donc acheté?

—Pas encore, j'en ai offert trois mille francs, on en veut quatre; mais on me le laissera, car je n'ai pas de concurrens. Demain matin le marché sera conclu.

—C'est une grande imprudence que vous ferez là, mon ami!

—Je sais quelqu'un qui n'oserait pas la faire, malgré son amour-propre et ses ridicules prétentions.

—Qui donc?

—Votre cousin, Alfred de Fontbreton.

Charles sortit en prononçant ce nom avec une expression pleine d'ironie et d'amertume. Quand elle fut seule, Mme. de Ferrière changea tout-à-fait de visage, et il eût été facile alors de comprendre tout le chagrin que lui causait la conduite de son mari. Ce n'était plus la femme insouciante et frivole, la femme qui se joue et qui se venge de son malheur; c'était une âme blessée et courageuse, qui savait maîtriser ses émotions, un esprit supérieur, luttant vaillamment contre l'adversité.

Le mari venait à peine de s'éloigner, lorsqu'un domestique annonça M. de Fontbreton.

Aussitôt Mme. de Ferrière prit un air riant. Si le monde avait vu de qu'elle façon elle reçut son cousin, les soupçons auraient pris de la consistance, et le terme de la vengeance aurait été signalé comme très prochain. Alfred de Fontbreton était un jeune homme de vingt sept à vingt-huit ans, un véritable dandy, un Lion dans toute sa majesté. Bien des femmes, sans doute, auraient été charmées de sa conquête; car il possédait toutes les qualités qui éblouissent et qui séduisent. Pour la première fois de sa vie, il était sincèrement amoureux, et il ne demandait qu'à fournir des preuves éclatantes de sa passion. On verra que Mme. de Ferrière le servait à souhait, et ne lui ménageait pas les occasions de se montrer galant et dévoué.

—Irez-vous à la course au clocher annoncée pour après-demain? lui demanda-t-elle.

—Si vous devez y être, oui.

—J'y serai. J'aime ce spectacle, et à mes yeux rien n'est plus beau qu'un intrépide cavalier domptant un cheval fougueux, franchissant les obstacles et dévorant l'espace. Mon mari doit se faire inscrire au nombre des combattans.

—Ah!.... Moi aussi, je prendrai part à la lutte.

—Avez-vous entendu parler d'un cheval nommé *Ibrahim*?

—Oui; une bête difficile, dit-on.

—J'espère bien que nous le verrons à la Croix de Berny, et j'avoue que pendant cette course toutes mes sympathies seront pour celui qui le montera, car celui-là sera sans contredit le plus habile.

—Et s'il était moi?

—Oh! alors.... Mais non, ce serait vous exposer. Il faut être bien sûr de soi pour s'aventurer sur un pareil coursier. Charles prétend qu'il le conduirait aisément. D'ailleurs il faudrait que ce cheval fût à vous, et pour un mot que j'ai laissé échapper bien étourdiment, vous ne ferez pas la folie de l'acheter.

—Vous croyez?

—Allons, oubliez ce que j'ai dit.... D'ailleurs *Ibrahim* sera vendu demain.

"Je'n étais sûre, dit Mme. de Ferrière lorsqu'Alfred fut sorti.

Comprenez-vous maintenant quel était l'emploi du cousin? Déjà plus d'une fois Mme. de Ferrière s'était servie de cette passion pour le même usage. Alfred prévenait les folies du mari, et accomplissait ses projets extravagans. Le surlendemain, il parut monté sur *Ibrahim* au *steeple chase* de la Croix de Berny. Le terrible cheval résista long temps avant de s'élancer dans l'arène, puis il partit comme la foudre, et disparut bientôt dans un fossé profond. La chute avait été si rude qu'Ibrahim ne se releva pas; il s'était tué sur le coup. Quant à Fontbreton, plus heureux que sa monture, il en fut quitte pour une épaule démise.

Tandis que l'infortuné dandy réparait son désastre à force de soins et de repos, une nouvelle inquiétude venait troubler Mme. de Ferrière. Charles avait eu à se plaindre d'un certain M. de Sornan, duelliste très habile dans sa profession; il voulait le provoquer, n'attendant pour cela qu'une occasion favorable. D'un jour à l'autre le combat pouvait avoir lieu. Vous jugez si Mme. de Ferrière faisait des vœux pour le prompt rétablissement de Fontbreton.

Enfin le beau cousin reparut; on lui parla tendrement des longues journées passées sans le voir.—C'était bien de l'ennui!—Pourquoi n'était pas seule, quelqu'un avait eu pitié de la pauvre abandonnée.—Oh! un homme charmant, et qui vaut mille fois mieux que sa réputation.

—Qui donc?

—M. de Sornan.

—Comment! un pareil homme aurait osé offrir ses hommages?

—Pourquoi non? N'est-ce pas un de vos Lions les plus brillans?

—Un homme décrié, méprisé!

—Peut-être par l'envie et par la peur.

—Envié et craindre un autre!

—On prétend qu'il est d'une bravoure à toute épreuve et très redoutable sur le terrain.

—Il a quelque pratique, mais ses talens sont fort contestables.

—Vous avez beau dire, on le craint. Parlez moi d'un homme qui sait se faire craindre! C'est un protecteur sur lequel une femme peut compter.

—Et où l'avez-vous rencontré? Ce n'est pas chez vous sans doute, car il n'est pas très bien avec votre mari.

—Vous vous trompez, M. de Sornan a fait beaucoup d'avances à M. de Ferrière, et maintenant ils sont au mieux.

—De quel air joyeux vous me dites cela?

—Moi! que m'importe?

—Puisque M. de Sornan a le bonheur de vous plaire!

—Qu'en savez-vous?

—Mais il me semble que c'est assez clair.

—Eh bien! vous vous trompez, et s'il faut vous parler franchement, je vous dirai que les poursuites de M. de Sornan m'obsèdent.

—A la bonne heure!.... soyez tranquille, je vous en délivrerai.

—Vous, Alfred! Et comment?

—Et je vous prouverai qu'on ne craint guère cet homme terrible.

—Vous savez bien, mon ami, que je n'ai pas dit cela pour vous. Je vous connais. Ainsi, pas d'imprudence! Je vous défends d'avoir la moindre altercation avec M. de Sornan. Ce serait compromettre à la fois votre vie et ma réputation.

—Votre nom ne sera pas prononcé dans cette affaire.

—Une affaire! Je vous le répète, Alfred, je vous défends de chercher querelle à M. de Sornan.... un homme si redoutable, et qui se vante de n'avoir jamais eu de rivaux!

—Ah! il se vante de cela?.... C'est bon!

—Vous serez prudent, n'est-ce pas? Je l'exige, et je vous en prie.

Deux jours après cet entretien, une grande nouvelle circulait dans le beau monde des dandys et des Lions.—Alfred de Fontbreton, déjà célèbre par plusieurs duels éclatans, s'était mesuré avec M. de Sornan. On racontait les détails dramatiques de ce combat. Le duel avait eu lieu dans le bois de Vincennes. Les témoins avaient choisi le pistolet; la distance était de trente pas; les deux combattans avaient tiré en même temps; les deux balles avaient touché, mais légèrement, M. de Sornan, frappé au front, avait reçu une égratignure à la tête, M. de Fontbreton n'avait été que légèrement atteint à l'épaule.

Mais un danger bien plus grand menaçait le repos et l'avenir de Mme. de Ferrière. Charles s'était épris d'une violente passion pour une baronne allemande, une intrigante qu'il avait rencontrée aux eaux de Bade et retrouvée à Paris.

Avec Alfred, Mme. de Ferrière parla de cette intrigue d'un air très dégagé, et comme si elle s'en souciait fort peu.

—C'est une brillante conquête, dit-elle, car on prétend que la baronne a réduit au désespoir tous ceux qui jusqu'ici avaient essayé de lui plaire. Ce succès me donne une haute opinion de mon mari. Il est donc bien aimable puisqu'il réussit là où tous les autres ont échoué.

—On vous a trop vanté la vertu de la baronne, répondit Alfred.

—Vous êtes injuste pour Charles, mon cousin.

La conversation s'échauffa sur ce sujet, et Mme. de Ferrière manœuvra si adroitement qu'elle arriva à un défi. Il s'agissait d'une lutte avec le mari: d'un triomphe qui devait prouver la supériorité du cousin. Selon l'expression pittoresque d'un fameux séducteur, Fontbreton posa le siège devant la baronne. Il avait un incontestable avantage sur son rival, il était célibataire et il pouvait placer une promesse de mariage dans ses batteries; cette considération n'était pas à dédaigner pour une veuve.

Aussi, un beau jour, Alfred vint-il annoncer à Mme. de Ferrière qu'il l'emportait sur le mari.

—Prouvez le moi, lui dit-elle.

—Mais la baronne exige que je parte pour Vienne avec elle.

—Partez, vous reviendrez.

Et quand il fut parti Mme. de Ferrière n'eut plus rien à craindre, car la baronne n'était pas femme à lâcher facilement sa proie. Elle tenait Alfred pour long temps, bien heureux s'il s'en tirait sans épouser. Abattu par cet échec, Charles revint tristement au logis conjugal; il retrouva sa femme toujours indulgente et bonne, et il remarqua qu'elle valait beaucoup mieux que sa conquête perdue. La belle saison étant venue, les deux époux allèrent passer l'été dans leurs terres. Au retour, Charles avait renoncé à la vie de garçon qu'il avait goutée sans contrainte, et dont il s'était fatigué de lui même. EUGENE GUINOT.

ASSEMBLEES.

COMITE DE VIGILANCE DU 4me. DISTRICT DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

Le comité de vigilance du 4me. District est invité à se réunir ce soir, 30 du courant, à 6 heures, au Salon de Wm. Boman, au Basin; des affaires importantes seront soumises à sa considération.

Les personnes suivantes forment le Comité.

Anthony Fernandez,	Joseph Cuevalier,
Wm. Bell,	Juste Charbonnet,
F. Dupeu,	Ch. Nicolin,
A. O'Duhigg,	Wilfer Wolf,
C. Gusmer,	Valcour Wiltz,
Amedée Dubulon,	Philippe Vidier,
F. B. Faurès,	B. C. Delery,
W. Boman,	L. Surgy,
J. W. Rainey,	A. Toca,
J. M. Grass,	C. Jumonville, jr.,
J. B. Dionis,	J. Weatherburn Smith,
Jules Benit.	Théodore Livaudois.

HENRY TETE, Chairman.

ASSEMBLEE DEMOCRATIQUE WHIG.

☞ Les whigs de la ville et de la paroisse d'Orléans sont invités à se trouver à l'assemblée qui aura lieu

SAMEDI SOIR A 7 HEURES,

A l'Arcade Banks.

Cette assemblée générale étant la dernière avant l'élection, on a lieu d'espérer que tous ceux qui sont opposés aux mesures destructives de l'administration actuelle et qui désirent une REFORME et l'élection du général WM. HEN. BY HARRISON, y assisteront.

Des orateurs se dangeres prendront la parole.

THOS. URQUHART,
Président du comité central Whig.
J. B. WALTON, W. H. WHITE, } Secrétaires.

WHIGS ATTENTION! Ceux d'entre les whigs qui n'ont pas toutes les qualifications légales pour voter à l'élection présidentielle prochaine sont priés de s'adresser au plus tôt à la Salle du comité whig, bâtisses Maison, rue Royale, au Log Cabin, rue St. Charles, ou au Club Tippecanoe, dans la rue de la Victoire, troisième municipalité, où ils peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires pour les mettre à même d'exercer légalement ce privilège le plus précieux de l'homme libre. Les salles seront ouvertes tous les jours de 9 à 2 heures et de 3 à 6 heures P. M.

G. KURSHEEDT, N. DELAPLAINE, } Secrétaires.

LES nombreuses personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes d'Etat sur propriétés foncières et esclaves, sont requises d'avoir à payer d'ici au 1er. novembre prochain, époque où le collecteur desdites taxes se verra forcé d'annoncer en vente publique les propriétés dont on aurait négligé de faire le paiement, d'après une loi passée à la dernière session de la Législature donnant au collecteur de la paroisse d'Orléans les pouvoirs des shérifs dans les autres paroisses.

Bureau, rue Ste. Anne, vis-à-vis la Cour des Preuves, de 9 A. M. à 3 P. M. 12 oct—1o

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe Extra No. 86.
60 74 2 6 10 47 60 1 11 21 54 38

SAMEDI, 31, à 6½ heures, P. M.
2 GROS LOT DE 10,000 PIASTRES.
Billets seulement $5 00.
La loterie de la Louisiane sera tirée à l'Hôtel St. Charles à 6½ heures, p. m.
78 Numéros—13 sortants.

PROGRAMME.

1 Lot de..............................	$10,000
1 Lot de..............................	10,000
1 Lot de..............................	3,500
1 Lot de..............................	1,731
20 Lots de..............................	1,000
20 Lots de..............................	22
40 Lots de..............................	150
160 Lots de..............................	10

25,500 prix montant à......................... $[illegible]
Billets, $5 00—Coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
B. S. [illegible] & Co.
30 oct 24, rue du Canal.

IDIOMA ESPAÑOL.

ANTI-REPUBLICANISMO DE VANBUREN

Nada indica mejor la tendencia de Van Buren à el despotismo que su proyecto de Sous-Tresorerie, y sobre todo, el de un egercito permanente. La idea de reunir en sus manos los fondos del gobierno federal y el ausilio de una fuerza armada de doscientos mil hombres, es verdaderamente feliz puesque le proporcionaria los dos mejores, y mas eficaces medios de imponer silencio à la oposicion. Lo que falta saber es si la candidez del pueblo llegarà hasta el estremo de dejarse poner el yugo que tan de antemano, y con tanto descaro, se le presenta!

Como tenemos, ya, echo conocer, en su totalidad el proyecto de un egercito permanente, nos limitaremos ahora à reproducir las principales disposiciones.

Segun la seccion primera, todo individuo habil desde 20 à 45 años de edad quedara alistado en la milicia de los Estados Unidos, y sera de su obligacion (en el preciso termino de tres meses) armarse, equiparse, y proveerse de beinti cuatro cartuchos; todo esto à su costa.

Esta organizacion militar podra comprender, cuando menos, quinientos mil hombres, que deben costar al pueblo sumas enormes. ¿Como, por egemplo, aquella clase pobre de ciudadanos que apenas puede hoy procurarse lo rigorosamente preciso à su subsistencia, podra encontrar los medios de comprar un uniforme completo, armamento, igualmente completo, y las municiones correspondientes? ¿ No seria esta una de las mas pesadas, y grabosas contribuciones forzadas?

Esta milicia, organizada, y alistada de este modo, equipada, y armada à sus espensas, debe luego dividirse en brigadas, regimientos, batallones, compañias etc. con artilleria, y demas pertrechos etc. de cuyo modo vendria à estar bajo el yugo militar casi toda la poblacion efectiva de los Estados Unidos.

En esta masa de milicia, se han de elegir cien mil hombres que, por espacio de cuatro años han de quedar sugetos al servicio regular; llamandose este egercito: "La fuerza amobible."

Ademas de esta fuerza amovible de cien mil hombres, ha de formarse, de el mismo modo, otra fuerza, llamada: sedentaria, ò de reserva tambien de cien mil hombres. En lo venidero esta reserva sedentaria ha de componerse de aquellos que hayan servido cuatro años en la fuerza activa: de manera que el mismo hombre debe servir ocho años, à saber, cuatro en los activos y cuatro en los sedentarios; y despues de haber, asi, servido sus ochos años buelven los individuos à entrar en la masa general de la milicia de donde no se les ha de sacar ya à menos de un caso de invasion ò de leva general, y en masa.

Sin hablar de los enormes gastos que resultarian al gobierno por esta organizacion de fuerza armada permanente; sin hablar tampoco de los gastos ruinosos, y la perdida de tiempo, mas ruinosa aun, que resultaria para el pueblo ¿ Es por ventura, semejante organizacion compatible con la libertad absoluta consagrada por nuestras instituciones, y con la supremacia de la ley? Evidentemente no. Si el partido desorganizador, que desde tanto tiempo nos gobierna pudiese llegar à conseguir que se adoptase un proyecto semejante, la voz libertad, no seria mas que una palabra vacia de sentido con relacion à nosotros.

Reflecsionen bien sobre lo que ahora pasa los que puedan dudar de nuestra asercion.

¿ Puede acaso negarse que Van Buren continua en sus planes con inaudita perseverancia, despreciando la opinion publica? Que no hara es e hombre si se halla con fuerza suficiente para realizar su voluntad?

Lo que actualmente ocurre tocante al proyecto de un egercito, ¿no prueba evidentemente, mas, y mas la tendencia de Van Buren à amonarquia? No solamente aprueba el plan de Poinsett sino que lo recomienda especialmente al Congreso en su mensage, y asustado ahora con la desaprobacion general pretende que sea el secretario de la guerra el unico responsable del tiranico proyecto! ¡ No es esto proclamar por anticipacion la maxima enteramente monarquica de que *el Rey es impecable, y solo responsables los ministros!*

Pero segun las republicanas doctrinas nuestras, todos los funcionarios son responsables de sus actos, desde el Presidente hasta el menor de los empleados. Luego, cuando el Presidente ha dado publicamente su sancion à un acto, no puede ya, sin violar los principios democraticos, esonerarse de la responsabilidad de aquel acto, pretestando ser obra de uno de sus secretarios.

Cuidado ciudadanos! Si se permite, ni una sola vez, al Presidente que se descargue de la responsabilidad de sus actos, por mas tiranicos que sean, pretestando que la tiene algun secretario suyo, se cabose la republica, acabose la democracia de los Estados Unidos, pues que la responsabilidad directa es el solo freno que tenemos para contener en sus justos limites la ambicion de nuestros gobernantes.

Que es esto! El Presidente ha de poder proponer una medida liberticida, gozarla con placer si sale con ella, y atrincherarse con los ministros el pueblo la desaprueba y se indigna!

Esto, es pues, lo que Van Buren ha echo en el caso de que hablamos.

El proyecto de egercito habia sido aprovado, y recomendado por tal Congreso pero cuando se lo ha bien esidente que se me,ante proyecto era enteramente impopular, lo aque Van Buren desecha la responsabilidad, y se la deja al secretario de la guerra.

Rephamos de nuevo, que el rendir el de la responsabilidad personal que tiene el presidente es una violacion de la constitucion, y principios democraticos.

Contemplad bien, electores en el caracter de hombre que nos gobierna, en sus astucias y sagacidad para evitar compromisos sobre votos, comprendereis los retiros ocultos de hacerse dueño del pueblo que no reconoce otro señor que su Dios. Contemplad la cegueidad increible del partido que le sea que lo sostiene, y que de por de hacerle siempre, aun que quitar tambien las libertades publicas. Arrojad de la silla presidencial al muy atrevido ambicioso que tiene la osadia de presentar a nuestros representantes las horribles cadenas de la esclavitud, recomendandolas que la reciban! En la antigua Atenas habria sido condenado al ostracismo, que menos puede sufrir entre nosotros que su destitucion?

BANCAS.

Cosa natural era que uno de los puntos, el mas mejor decir el punto fundamental de la gran cuestion que hoy se agita, seria el de bancas. Han echo mucho bien, y mucho mal para que pudiesen dejar de llamar la atencion publica, y suscitar esta contencion; todos los partidos se interesan; mucho y muy bien se ha discutido ya el punto, pareciera agotado ya las reflecsiones en este particular, nos limitaremos pues à muy pocas observaciones que nos parecen ser oportunas.

Las Bancas vienen à ser la espresion natural de un gran gasto social: la asociacion. Es cierto, su capital se impone de una infinidad de pequeñas sumas que si se toman aisladamente, nada suponen, y que solo adquieren importancia por el echo mismo de su aglomeracion.

Que cinco mil individuos, por egemplo, pongan dos cientos pesos en comun para formar un establecimiento de credito, hete aqui formado un capital de un millon, capital que desde aquel momento se halla a disposicion de la agricultura, del comercio, y de la industria.

Pero si aquellos individuos en vez de formar una instruccion semejante hubiesen guardado cada uno pasivamente su par de piezas, podran muy gratis su solo objeto ser de utilidad alguna, ninguno de ellos pudiera suponer, que cada uno de por si, contribuiria poco o nada al fomento de la produccion; y aun en la hipotesis de que todos la tuvieran pudieran tan favorables efectos, como los produce el esfuerzo inteligente de algunos hombres escogidos que pudiesen disponer de el capital entero, y dirigir este enteramente hacia un objeto determinado?

En el primer caso hay asociacion, y en el segundo hay antagonismo, y concurrencia.

Esta simple esposicion de la formacion de Bancas, responde por si misma al indebido reproche de monopolio que muchas veces se les hace, sin saber porque. ¿ No es, en efecto, ante singular un monopolio al que todos estan llamados à tomar parte en calidad de accionistas, y que, por otra parte, se halla en concurrencia con otros poderosos monopolios de la misma naturaleza?

Pero se dira, las mismas operaciones de la banca, no constituyen un monopolio? Ecsaminemola.

Las bancas reciben depositos, sirven de tesorerias à los que no quieren guardar sus fondos en su casa, resuelven, y cobran, las bancas descuentan billetes, y prestan sobre depositos de valores, y en fin, las operaciones del cambio. Ahora bien cual de estas operaciones es la que no pueda tambien hacer cualquiera?

Esta, por acaso, prohibido à ninguno individuo el recibir depositos, hacer prestamos etc. No puede operar como una banca? Donde, pues, està el monopolio, decir monopolio, es decir privilegio recibido de hacer ciertas operaciones no posibles à los otros. Pero como las bancas, nada pueden hacer que no lo pueda hacer tambien cualquiera, parece absurdo el pretender que constituyen monopolios.

Se dice, ruel est, que la facultad de emitir billetes constituye un previlegio. Pero esta objecion es espiosa. ¿ No tenemos todos el derecho de emitir billetes al portador? No conocemos ley alguna que lo prohiba. Si no se hace es porque no podiendo ser aceptados, y porque no se puede dar leyes à la confianza.

No hay pues ley que obligue à recibir en pago billetes de banca. Hablando legalmente solo en numerario puede pagarse; si se reciben, pues, billetes de banca en pago, es unicamente porque inspiran confianza, es porque todos saben que no se rehusaran en parte ninguna. Donde esta pues, bolvemos à preguntar, ese pretendido monopolio?

Y en cuanto à la utilidad, y aun necesidad del credito, y por consiguiente de las instituciones que le crean y mantienen, sera preciso detenernos ahora demostrarla à la evidencia? Las bancas han abusado; convenimos.

Las bancas perjudican; no convenimos. Es necesario reformar sus abusos. Convenimos. Mejor seria destruirlas: no convenimos.

ESPIRITU DE PARTIDO.

No hay calamidad social mas terrible que el espiritu de division que separa al pueblo en dos campos mas o menos iguales, cara que, se acabaron el pie de la otra, dos naciones diferentes. Las consecuencias de semejante discordia son, en supremo grado ruinosas, no solo con respecto à las ventajas que de ella retira el enemigo comun, sino tambien tocante à los males que produce en el corazon de cada uno los particulares, presque su influencia, es estremamente fatal à las costumbres y opiniones de todos: ella, no solo trastorna las ideas de virtud, si no que destruye tambien hasta el sentido comun.

Cuando le vemos espiritu de partido estalla con toda su fuerza, produce las guerras civiles, y la carniceria humana; y cuando no, es fatal le otra manera; pues aun contenido en sus mas estrechos limites ningun escrupulo tiene en servirse de las injurias, falsos testimonios, calumnias, y toda clase de injusticias: en una palabra, esparce el rencor y derrama la hiel por toda la nacion en poco tiempo, y sufoca hasta las semillas de la benevolencia, y humanidad.

"Plutarco dice muy bien " que no debe uno aborrecer ni aun à sus enemigos porque (añade él) " si os permitis una vez esa flaqueza, pronto la pasion " del odio se alzara por si mismo en vuestro corazon " despues; y aborreciendo à vuestros enemigos contraheris una habitud que insensiblemente os volvera en perjuicio de vuestros amigos, ò de aquellas " personas que os sean indiferentes."

Esto me hace meditar que hay considerable numero de hombres de bien entre nosotros à quienes el espiritu de partido anima, los unos contra los otros, y los agria de una manera que me parece incompatible con las luz e de la razon. Nada hay tan especioso como el pretendido zelo por el bien comun, que se llama la causa del publico, ni sea mas propia para alimentar en los corazones de las personas virtuosas, ciertas pasiones tocivas que jamas un particular interes hubiera escitado en ellos.

Si, este funesto espiritu de partido tiene tan fatal influencia sobre las costumbres, no la tiene menos maligna sobre el entendimiento. Muchas veces vemos que un despreciable papelucho, un miserable folleto se levanta hasta las nubes por aquellos que profesan los mismos principios que el autor del escrito, mientras que alguna otra produccion de superior merito se arroja al suelo y se le pone el pie encima si sea en tratos de los que son opuestos à las doctrinas del escritor. Desde que el espiritu de partido domina, ya queda incapaz el hombre de conocer las faltas ò bellezas reales que tiene à la vista. Un hombre de merito con opiniones opuestas à las nuestras viene à parecerse à un cuerpo observado por el intermedio de algunos vidrios à cuya causa nos parece curbo à quebrado aunque realmente esta derecho y entero. Porque pues abandonarse con tanta facilidad a un espiritu que lo corrompe todo y que aun mismo tiempo priva al hombre de la bondad de su alma y de la escelencia de sus facultades intelectuales!

ESCLAMACION DE VAN BUREN.

Santo Dios! que placer si, como espero
Sigue en el Pueblo la feliz demencia!
Quien pudiera pensar que mi dinero
A tal punto llevara su influencia,
Que conocido ya mi plan entero,
Y todos mis proyectos, y tendencia;
Todabia ese Pueblo majadero
En la pugna siguiera, con vaneno,
Para combatir una silla en Treno.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Nav Gov. Troup, Cook, New York, P Laidlaw
Goel Caramia, Sechevaria, Havane F Tio
Goel Alligator, Lewis, St. Joseph J H Ashbridge

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Shark, Martin, des Passes; il a mis en mer les navires Girard et Henriette; il a remorqué les navires North Star, Constantine, les bricks Heber & Jenie Elodie, et la goelette Cumanche.

Navire Constantine, Winsor, de Liverpool, le 8 septembre, au capitaine.

Navire North Star, Benedict, en 10 jours de Philadelphia, à S & J P Whitney.

Brick Heber, Conklin, en 17 jours de New York, à R. Grouing & Co.

Brick Jeune Elodie, Barbot, de Bordeaux, le 28 aout, à C. Dufour.

Goelette Cumanche, Hoffman, en 5 jours de Galveston, à J T Lagarenne & Co.

Steamer Nautilus, Smith, Louisville.
" Pownee, Hinckley, St. Louis.
" Creole, Delman, Port Hudson.
" Mienzi, Homane, St. Louis.
" Robert Fulton, Hooper, Baton Rouge.
" Angora, Belliek, Bayou Sara.
" North Star, Brown, Cincinnati.
" P. Miller, Funsten, Yazoo City.
" Oriole, Leonard, Cincinnati.
" Shylock, Johnson, Louisville.
" Maid of Orleans, Van Houp, St. Louis.
" Bunker Hill, Way, de Millikin's Bend.
" Isora, Davis, Alexandrie.
" West Tennessee, Brooks, New Albany.
" Baton Rouge, Thomasson, Vicksburg.

MEMORANDA.

Le steamer North Star est parti de Louisville le 21 courant; il rapporte qu'il y avait 4 1/2 pieds d'eau dans le canal qui baissait alors.

Le steamer Nautilus est parti de Louisville le 22 courant, il nous apprend que les eaux de l'Ohio étaient à la hauteur de 4 pieds et qu'elles baissaient rapidement.

Batiment rencontré:

Le 25 courant, dans la Baie, une barque de la Nouvelle Orléans, montrant ☞ pour signal.

DERNIERES DATES

New York..........oct 19		Liverpool..........oct 4
Boston..........oct 16		Londres..........oct 3
Philadelphie..........oct 20		Havre..........sept 30
Washington..........oct 20		Paris..........sept 29
Baltimore..........oct 20		Bordeaux..........sept 13
Charleston..........oct 4		Madrid..........sept 22
Vera Cruz..........oct 9		Cadix..........sept 2
Tampico..........aout 1		Havane..........oct 17
Mexico..........aout 27		Houston..........oct 1

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1840.

Espèces..................	2 @ 3	pour cent prime
Billets de Banque des E.U.	du pair à 1 pr.	
Notes de la Trésorerie....	2 @ 3	do.
Souverains................	$4 94 @ $5	
Doublons Espagnols........	16 75 @ 17	
do Mexicains.......	15 75 @ 16	
Américain...............	2 @ 3	pour cent prime.

MARCHÉ DE LA NLLE. ORLEANS.

Jeudi soir, 29 octobre 1840.

Le marché de coton a été calme aujourd'hui et nous ne croyons pas que les ventes aient dépassé 400 balles. Du reste les détenteurs ont peu offert et les acheteurs, de leur côté, n'ont pas montré la moindre disposition à opérer à moins que les détenteurs ne diminuent de leurs prétentions. Cette opinion peut être un peu hasardée, mais, à en juger par l'aspect des choses, nous croyons que le marché s'ouvrira à une légère baisse.

Le marché de farine a été également languissant, et nous ne connaissons que quelques ventes de marques de Cincinnati pour le détail à $5. Ce prix n'est cependant pas celui du marché, car des parties considérables pourraient être facilement obtenues à $4 60; la plupart des détenteurs sachant fort bien que les arrivages des dix premiers jours à venir seront fort nombreux: c'est pour ce motif que les acheteurs n'opèrent pas, espérant qu'une baisse aura lieu sous peu.

Il n'est pas fait en Change. Traites Sterling de 8 @ 8½ p. o. de prime ($4 83 à 4 84) par. Sur France 5 12½ @ 5 15. New York 60 jours du pair à ½ p. o. p. o d'escompte. 30 jours ½ p. o. de prime. Celles à vue 1½ p. o. de prime. Boston 60 jours, pair.

COLLÈGE FRANÇAIS,

Pour les Enfans de Couleur, à la rue des Remparts, entre celles du Quartier et de l'Esplanade.

LE Directeur de cet Etablissement devant ouvrir incessamment un Cours particulier des diverses branches de l'enseignement pour tous les élèves qui devront répondre aux Examens, publics de la fin de l'année, informe les parens de famille qu'il y admettra gratuitement six enfans dont l'instruction sera avancée et qui appartiennent à des parens peu aisés et estimables. Les Exercices et la distribution solennelle des prix auront immédiatement les Examens.

L'Institution ayant été fondée pour les deux sexes, on a pris toutes les mesures possibles afin que les Demoiselles externes ou pensionnaires, n'ayent aucune communication avec les garçons, elles rivalisent du reste avec eux dans toutes les parties de l'instruction et sont exercées journellement à tous les ouvrages de l'aiguille.

[illegible]

Les externes sont également admis dans [illegible] pensionnaires. La pension est 15, et pour les deux-[illegible] de 25, de [illegible] l'écriture, etc.

[illegible]

UN lot de terre situé à Bloomingdale en la paroisse de Jefferson, entre le railroad de Carrollton et la Levée attenant à la propriété de M. Burthe. Le dit lot entouré et convenable à la plantation en culture pour un jardin potager, un terrain propre à des pâturages pour bêtes et une maison. Le tout en bon état, et convient pour un jardinier.

S'adresser sur les lieux ou en ville à Mr. Aubry, passage de la Bourse.

ALBERT & Co. Mis d'Espagne, rue de Chartres, No 69, etc. Bouquets. Acceptés, etc. de recevoir par les dernières arrivées, un grand assortiment de CHAPEAUX de Paris, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.

[illegible]

JOUBERT—Les soussignés ont toujours un assortiment de toute la 1re qualité [illegible]

JARVIS & ANDREWS, Droguistes, ont transporté leur magasin No. 20, rue de la Commune, [illegible]

HUILE de baleine et de Sperm—10000 gallons huile de Sperm d'hiver, de printemps et d'automne en barils, [illegible]

WM. H. FULLER, 42, Poydras.

CHANDELLES—900 caisses de New Bedford, des marques de W. Rotman, Edward Merrill, [illegible]

WM. H. FULLER.

A VENDRE ou à Louer à Bail.—Une maison en brique, à étage, convenable pour une famille, située rue Ste. Anne, No. [illegible]. S'adresser à Mr. Barnett Bruno [illegible]

OIGNONS—100 paquets à vendre par JOHN A. MERRITT, 33, Camp. 30 oct

CRANBERRIES—25 1/2 et 75 1/4 de barils, à vendre par JOHN A. MERRITT, 33 Camp. 30 oct

BŒUF SEC—10 barils de qualité supérieure à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 30 oct

CAFE—190 sacs café de Rio, en débarquement du navire France de New-York, à vendre par A. GOW, 30 oct.

VIN de Porto—quarts de barriques en débarquement à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, rue des Magasins. 30 oct

CHARBON—50 barriques, à vendre par WOOD & SIMMONS, 30 oct 60, rue des Magasins.

CHAMPAGNE—50 paniers de la marque de la clé, en débarquement et à vendre par WOOD & SIMMONS, 30 oct

CLOUS—[illegible] à vendre par WM. H. FULLER, 42, Poydras. 29 oct

SAVON—100 caisses savon de Boston, du Deucalion et à vendre par DAVIS & HOBART, No. 20, rue de la Douane. 30 oct

BARILS A MELASSE—100 barils en débarquement du Deucalion à vendre par DAVIS & HOBART, No. 20, rue de la Douane. 30 oct

CRANBERRIES—En barils, 1/2, 1/4 et 1/8 du en débarquement du Deucalion, à vendre par DAVIS & HOBART. 30 oct

BEURRE—[illegible] Riegel, à vendre par CH. DOANE, 69, rue de la Douane. 30 oct

BLANC de Plomb—100 barils de Philadelphie, à vendre par WM. H. FULLER, 42, Poydras. 30 oct

MAQUEREAUX—No. 1 et 2 en 1/2 et 1/4 de barils, à vendre par JOHN A. MERRITT, 33, rue du Camp. 30 oct

CHANDELLES—75 boîtes blanc de baleine "Nantucket", en débarquement du navire [illegible], à vendre par Y. JONES, 113, rue Royale.

FARINE—600 barils farine de "Funk et Ellstner, à bord du Chenaud, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 36, rue Poydras. 30 oct

TOILE d'emballage du Kentucky et Corde—400 pièces de toile du Kentucky, de la manufacture de la compagnie de Louisville; 375 rouleaux cordes de Kentucky, qualité supérieure, à vendre par WM. H. FULLER, 42, Poydras. 30 oct

MAIS—[illegible] en débarquement du steamer Rienzi, à vendre par les CHAS DOANE, 60, rue Poydras. 30 oct

BEURRE, Fromage—20 barils beurre Goshen, 115 do. fromage; 300 barils farine de Baltimore, à vendre par DAVIS & HOBART, No. 20, rue de la Douane. 30 oct

EN vente au magasin de Mr. E. Frémaux libraire, et Md. de papiers peints, 147 Chartres: Le grand dictionnaire du commerce et des marchandises, contenant tout ce qui concerne le commerce de terre et de mer [illegible]

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE ET HUILES—80 caisses chandelles blanc de baleine de New-Bedford, des meilleures marques. 1000 gallons huile de qualité supérieure d'hiver; blanche pure de qualité supérieure récemment reçus et à vendre par WALTON & COCKAYNE, 26 et 29, Nlle. Levée. 29 oct

CARTES—Cartes du golfe du Mexique sur une large échelle; 24 do de l'Océan Atlantique; 50 cartes complètes de la côte orientale et occidentale de la Louisiane, toutes publiées cette année et à vendre par ALEX. GOW & Co. 29 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE—Les soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils ont transporté leur magasin de marchandises sèches du No. 27 au No. 21, rue de Chartres. LORNE & FROIS. 29 oct

TOILE D'ECOSSE ET DU KENTUCKY.—Quelques centaines de pièces de toile d'emballage supérieure du Kentucky;

35 balles do d'Ecosse forte.

400 rouleaux de du Kentucky.

Et quelques balles de ficelles à vendre à bas prix à des conditions avantageuses par

29 oct ANDREWS & KRUTHERS, 50, rue du Camp.

FROMAGE de Goshen—[illegible] N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

A LOUER—Pour le 1er de novembre prochain.—Un grand magasin, rue de la Levée, faisant face à la Presse à Coton d'Orléans, convenable pour les tabacs et les cotons. S'adresser à Mme. Ve. La. FOUCHER, 24 oct rue de l'Annonciation.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Charles Fortier vs. Charles F. Zimpel.—En vertu d'un aviso ordre de saisie et vente, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle-Bourgogne à l'angle des rues Jackson et Lévée, ville de Lafayette, Vendredi, le 4 décembre prochain, à une heure de relevée,

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, Situé dans la Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, à environ douze milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et sur le même bord du Mississipi, avec tout ce que le dit morceau de terre peut avoir, et contenant [illegible], quels la dite terre est décrite, et les bornes [illegible]; le dit morceau de terre [illegible] rieure par des terres appartenant au demandeur, et à la partie inférieure par des terres appartenant au défendeur. Conditions de la vente—Comptant. 30 oct MANUEL J. GARCIA, Shérif.

VACHES—2 vaches, dont une ayant un veau, à vendre par CONVERSE & Co., 30 oct 55, Nlle.-Levée.

TRAITES sur New York, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 30 oct 74, rue des Magasins.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS

Comision de Panteon.

En cumplimiento de la orden del Capitan, se hallarà el Domingo primero del mes de Noviembre, preparado el Panteon para honrar anualmente la memoria de sus difuntos hermanos, cuidandose como siempre, de que el monumento sepulcral tenga los adornos de costumbre, y sobre todo el preciosismo ornato de un grupo de Angelitos que recordaran à los piadosos que el mejor sufragio para los muertos es el egercicio de una caridad activa entre los vivos.

Despues de conocer, desde muchos años la humanidad y filantropica generosidad de la ilustrada poblacion de Orleans; à la comision le parece seria impertinencia el estenderse en escitaciones à la caridad tratandose, nada menos, que de los huerfanos encargados à su cuidado, porque à su cuidado estan los que no tienen mas Madre que la Patria, ni mas patrimonio que la simpatia de los buenos y los efectos de su virtud.

Esperamos, pues, recoger el fruto de nuestros buenos deseos, y que el nombre de Cazadores de Orleans sea sinonimo de *Promovedores de la Beneficencia*.

Nueva Orleans, 25 de Octubre 1840.
J. ROMERO, Presidente.

COMPAGNIE DES CAZADORES DE ORLEANS.

Commission du Panthéon.

☞ Afin de se conformer à l'ordre du capitaine, le catafalque qui s'érige annuellement en l'honneur de la mémoire de nos frères défunts, sera élevé le Dimanche, 1er. Novembre prochain; il sera veillé à ce que ce monument sépulchral soit revêtu de tous les ornements dont il est décoré chaque année, et le plus essentiel ne sera pas oublié, c'est ce groupe composé des enfans de l'hospice des orphelins, que nous oserions presqu'appeler des anges, qui rappèleront le mieux aux âmes charitables "que le plus beau sacrifice à faire aux mânes des morts est l'exercice de la charité envers les vivants."

Connaissant par expérience et depuis plusieurs années l'humanité charitable de la population de la Nlle. Orléans, et les sentiments généreux de la philantropie dont elle est animée, nous ne croyons pas devoir lui faire un appel plus fort; le cœur de chacun de ceux qui en font partie devra être touché, à la vue de ces pauvres enfants, du soin desquels nous sommes tous chargés, et qui n'ont d'autre père et mère que leur patrie, et d'autre patrimoine à espérer que ce qui pourra leur venir de la bienfaisance générale.

Nous avons donc l'espoir que nos vœux les plus fervent se réaliseront et que dorénavant le nom de Cazadores de Orléans sera synonime avec celui de "Initiateurs de la Bienfaisance."

Nlle. Orléans, le 23 Octobre 1840.
F. ROMERO, Président.

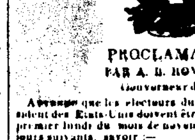

PROCLAMATION.

PAR A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs du Président et du vice-Président des Etats-Unis doivent être nommés dans cet Etat le premier lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:—

Un pour le premier district électoral composé des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, composé des paroisses d'Ouest Feliciana, Est Feliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district, électoral composé des paroisses de St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, composé des paroisses d'Iberville, d'Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie, St. Landry et Calcasieu.

Et un pour le cinquième district électoral composé des paroisses de Pointe-Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Caddo, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Union, Caldwell, Concordia, Carroll et Madison.

Et attendu qu'il est pourvu par la loi à ce que les jours susdits, chaque citoyen de cet Etat ayant droit de suffrage, pourra voter pour cinq personnes, comme électeurs, résidant dans les districts différents, lesquelles autres.

C'est pourquoi, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation pour prévenir les citoyens de tout l'Etat des dites élections, et pour ordonner aux juges de Paroisses, aux shérifs et aux autres officiers qu'il concerne, de tenir ces élections, aux jours ci-dessus mentionnés, dans leurs districts, paroisses et comtés respectifs, de les conduire et d'en faire les retours de la manière et dans le tems prescrits par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt neuvième jour d'Août de l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

(L. S.)

Par le Gouverneur, A. B. ROMAN.
LEVI PIERCE, Secrétaire d'Etat.

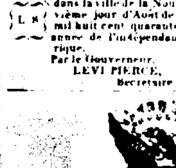

JEUNES GARDE A CHEVAL.

LA Compagnie se réunira ce soir à un général Marché prochain, 1er. novembre, à 10 heures du matin chez le caravan de Leopold Levy, rue Conti, afin de procéder à l'élection d'un Porte Etendard. Les membres sont priés d'être ponctuels à l'heure ci-dessus.

Par ordre du capitaine,
29 oct FRALON, Maréchal des Logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Les membres du Bataillon se réuniront samedi prochain, 31 du courant, à 6 heures précises du soir, (en bourgeois) à l'Arsenal, rue St. Pierre.

Par ordre du Major,
AD. SCHREIBER,
29 oct Adjudant Major.

INSTITUTION JEFFERSON,

DIRIGÉE PAR G. J. LORD.

Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.

DANS cette institution, ouverte aux enfants de tout âge, les élèves recevront une instruction préparatoire aux entrée aux colléges de Jefferson, West-Point et autres, et acquerront les connaissances nécessaires pour débuter dans la carrière du commerce ou des affaires.

L'enseignement se compose de la lecture, l'écriture, des langues française et anglaise, l'arithmétique, les mathématiques, la géographie, l'histoire &c.

Prix pour les élèves au dessous de 10 ans, $6 par mois. De 10 ans et au-dessus $10.

La classe est ouverte de 8 heures à 1 heure et de 3 à 5 heures.

Il y a une classe extraordinaire de 6 heures à 8 heures.

Les soins les plus assidus sont donnés aux progrès des élèves, et aucun châtiment corporel n'est toléré dans l'établissement. Le bon ordre et la discipline.

Mr Lord s'occupe exclusivement de l'enseignement de l'anglais. L'instruction française est confiée à un professeur français, d'une capacité reconnue.

N. B.—Il sera ouvert sous peu de jours dans la même institution des cours extraordinaires de français et d'anglais, destinés exclusivement aux jeunes gens de 13 à 14 ans et au-dessus, au durant leurs heures de 6 heures à 8 heures de soir. 29 oct

AVIS—B. BOUNY de retour en cette ville prévient ses amis et le public en général qu'il a repris le cours de ses affaires de courtage; en conséquence il se charge de tous les achats et ventes en fait de marchandises, esclaves, propriétés et immeubles, etc. Il s'engage en fait de contrats, toutes les affaires qui lui seront confiées, afin de mériter la confiance du public et obtenir ses suffrages. Bon Bureau est passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti, No. 8. 29 oct

PERDU—Un petit portefeuille contenant 12 en billets, [illegible] rue [illegible] La personne qui l'a trouvé, est priée de le remettre à D. Tresvant, rue Toulouse, No. 20. 29 oct

N. D. CHAMBERLIN,

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Rue des Magasins No. 75. 29 octobre

PORC—5 boucauts, à vendre par JOHN A. MERRITT, 33, rue du Camp. 29 oct

ESPRIT de thérébentine—6 barils à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 46 Camp.

HUILE d'hiver—50 barils, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 29 oct

HUILE d'été—[illegible] à vendre par [illegible]

VIEUX madère, à vendre par S. GODDARD Jr., 29 N. Levée. 29 oct

BLANC de baleine, à vendre par S. GODDARD Jr., 29 N. Levée. 29 oct

TRAITES sur New York à vendre par CHEVREMONT & Co., 25, Gravier. 29 oct

CORDES—30 rouleaux à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 29 oct

MOUTARDE—Moutarde de Londres, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 29 oct

FROMAGE—100 caisses de première qualité, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 29 oct

EPICERIES—Gingembre en poudre, clous de girofles, noix muscades, poivre, cannelle, [illegible] à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 29 oct

FARINE—200 barils de Cincinnati, Guy Miller, en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 36, rue Poydras. 29 oct

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 36, rue Poydras. 29 oct

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—173 caisses en débarquement du navire Kentucky, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 29 octobre

BEURRE de Goshen—50 barillets, à vendre par [illegible] S. W. OAKEY & Co., 24 rue du Camp. 29 oct

CIGARES de la Havane—51,000 cigares, en débarquement du brick Apalachicola et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SAUCISSONS DE LYON FRAIS à vendre par livres ou par barils, par LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane.

DES avances raisonnables seront faites sur des consignations de meubles de New-York. N. D. CHAMBERLIN. 29 oct

SUCCESSION DE JOHN J. BOYD.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre cette faillite, sont priées de présenter leur compte, celles qui doivent sont priées de venir s'acquitter immédiatement, chez le soussigné. GEORGE BEDFORD, Syndic. 29 oct—10

GRAINES DE JARDIN FRAICHE, GARANTIES DE LA RECOLTE DE 1840.

Le soussigné vient de recevoir de New-York [illegible] une nouvelle assortiment de graines de jardin [illegible] à des prix modérés.

Ces graines sont très estimées parmi les planteurs, des jardiniers des marchés, et ont satisfait tous ceux qui les ont essayées.

Le public peut s'adresser au magasin du soussigné avec l'assurance d'y avoir de bonnes graines à des prix modérés. 29 oct WM. DINN, 17, Commune.

CHAMBRES OU OFFICES A LOUER—Deux superbes chambres ayant [illegible] rue Royale et Douane [illegible] LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 29 oct

LE soussigné vient de recevoir le Lucas, [illegible] Jean Cavalier, Le Colonel Surville, Henriette, par M. Raymond. Les Stuarts, par A. Dumas. Othon l'Archer, Soirées du Guillard d'Arrière, par Jal. J'ai du bon tabac, par Mme. Ricard. Pujol, par Arago. Foyer de l'Opéra, [illegible], La Châtelaine, par la comtesse de Dash. Mlle. de Solitaire, Eulalie Pontois, par F. Soulié. Comte Mansfield, par Lavergne. Léo, par Delatouche. Un assortiment nouveau de papiers peints, à bas prix, de classiques pour colléges, et bibliothèques plus des derniers et trouvent plusieurs éditions illustrées. Vie, écrits et correspondance de Washington par Guizot. 29 oct [illegible], rue Royale.

AVIS—Mr. BARNETT Sr. a transporté son office, rue Conti, No. 32, entre les rues Levée et Chartres, en face de l'Hôtel Conti.

Il profite de cette occasion, pour adresser ses remerciments à ses amis et à ses pratiques de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder, et il réclame d'eux que leurs faveurs lui soient continuées. Il se chargera des ventes à l'encan, de esclaves, ou propriétés immobilières, de celles de cargaisons sur la levée, de meubles &c., &c. Il donnera le plus grand soin et la plus grande ponctualité aux affaires qui lui seront confiées. 20 oct—6

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS—L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans aura lieu lundi, le 9 novembre prochain à la banque, dans la rue du Canal, à 6 heures P. M.

24 oct J. N. NICHOLSON, caissier

CHAPEAUX—Les soussignés viennent de recevoir un superbe assortiment de Chapeaux de soie de Paris, der nière mode, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. JH. BERCIER & Co., 131, rue de Chartres, 28 oct—6 côté de la Banque des Améliorations

AVIS—Les soussignés nommés conjointement curateurs de la succession de feu Nicolas Girod, décédé en cette ville, donnent avis à tous créanciers de la dite succession, d'avoir à se faire connaître et à présenter une note du montant de leur réclamation, aux soussignés au bureau de Mr. Grima, rue Royale no 83. Ils donnent aussi avis à tous ceux qui sont débiteurs envers cette succession, de ne payer qu'entre les mains des soussignés sur reçus signés par les soussignés conjointement, toutes sommes dont ils peuvent se trouver débiteurs envers la dite succession.

JPH. GIROD, F. M. GIROD.
27 oct—10

PORC—Mess, M. O. et prime à vendre par J. ALBERT, 84 St. Louis. 30 oct—6

PROCÈS DE TROUETTE

LE Discours de Mr. Mazureau dans ce procès sera publié vendredi soir, le 30 octobre. Le prix de la souscription est d'une piastre. Des listes sont ouvertes aux magasins de MM. Brulé et Lessepe et de A. Moret. Cette publication contenant 100 pages; les dépositions des témoins y sont reproduites avec des détails circonstanciés.

Le prix de l'ouvrage pour les personnes qui ne sont pas souscripteurs est d'une piastre et demie.

26 oct—5 T. W. COLLINS.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.

LA Compagnie se réunira samedi 31 du courant, à 7 1-2 heures du soir, à la Bourse St. Louis, équipement complet, tenue d'hiver. Les membres sont requis d'être ponctuels au rendez-vous.

Par ordre.
26 oct E. GIQUEL, Maréchal des Logis.

CHARBON—Constamment en mains un approvisionnement du meilleur charbon de Cannel, de Pittsburg et d'Angleterre, à vendre en lots au gré des acheteurs, sans frais de transport, à l'entrepôt de Charbon, rue du Canal, No. 123, entre les rues Carondelet et Baronne. 26 oct

POELES! POELES!!

PRIESTLY & BEIN, rue de la Nlle. Levée, No. 10, entre les rues Gravier et Natchez, et rue Tchoupitoulas, No. 36, ont reçu par les derniers arrivages de Philadelphie et de New-York, un assortiment considérable de poêles pour être chauffés avec du bois et pour faire la cuisine, de, pour salons, cabinets et grilles de fantaisie. Tous ces articles sont faits d'après les genres les plus nouveaux et avec le plus grand soin; ils conviennent également pour les steamers et les comptoirs. Ils sont offerts en vente ainsi qu'un assortiment considérable de ferrailles et de fournitures de navires, aux conditions les plus avantageuses. 26 oct

RIZ créole—Quelques tierçons, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée. 26 oct

CAFE—100 sacs café Havane; 50 do Rio, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée. 26 oct

SEL—300 sacs sel fin et gros, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée. 26 oct

CAFE—120 sacs café prime Rio, à vendre par CHARLES DOANE, 60, Poydras. 26 oct

SON—2000 sacs son en magasin et à vendre par CHARLES DOANE, 60, Poydras. 26 oct

PORC Mess—100 barils, à vendre par CHARLES DOANE, 60, Poydras. 26 oct

PLOMB—30 barillets assortis du Missouri, à vendre par CHARLES DOANE, 60, Poydras. 26 oct

INDIENNES du pays récemment reçues, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 51 Bienville. 26 oct

BAS de coton, 1-2 bas et bas pour enfants, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville. 26 oct

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI, 26 oct 41, rue Toulouse, à côté de la banque des Citoyens

JAMBONS enveloppés supérieurs—Quelques barils, à vendre par CONVERSE & Co. 26 oct 55, Nouv. lle-Levée.

THE Impérial en boîtes de 2 livres—Quelques caisses, à vendre par CONVERSE & Co. 26 oct 55, Nouvelle-Levée.

CHANDELLES de blanc de baleine—100 caisses en débarquement du Russel, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée. 26 oct

MELASSE—Quelques barils mélasse très douce, à vendre par CONVERSE & Co. 26 oct 55, Nouvelle-Levée.

CRANBERRIES—40 1-2 et 1-4 de barils maintenant en débarquement du trois mâts Texas, à vendre par CHARLES DOANE, 60, Poydras. 26 oct

BONNETTERIE de laine 1-4 bas, gants et mitaines à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville. 26 oct

BAS de soie anglais, de qualité supérieure pour les marchés mexicains à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville. 26 oct

CAFE—Havane, vert, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 26 oct

CIGARES—Un assortiment général de cigares de la Havane; en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 26 oct

PIMENT—25 sacs piment, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 37, Vieille Levée. 26 oct

AVIS—Le RUSSEL capt. Glover, est en débarquement en face de la presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont priés de prendre livraison de leurs marchandises. JAMES H. CALDWELL. 26 oct

AVIS AU COMMERCE—A louer un magasin et entresol de 42 pieds de long sur 31 pieds, et le haut de la maison contenant 11 pièces bien décorées, encoignure Chartres et Douane. No. 34. 26 oct—6

DISSOLUTION—La société existant sous la raison de N. D. Chamberlin & Co. est aujourd'hui dissoute. Le soussigné seul est autorisé à régler les affaires de ladite maison, et c'est à lui que les dettes devront être payées. Nouvelle Orléans, 24 octobre.

26 octobre N. D. CHAMBERLIN.

HOTEL CONTI.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ouvriront leur café lundi, 19 du courant. Il sera dirigé par Mr Charles Armstrong. Ils profitent de cette occasion pour leur faire savoir que l'hôtel sera ouvert le 1er. Novembre, avec toutes ses dépendances.

17 oct—13 D. LEPAULLARD & LUC THEVENIN.

A LOUER—La maison de résidence située rue Royale, No. 74. Possession peut en être donnée le 1er Novembre.

Aussi—Les magasins situés aux Nos. 95 et 97 de la rue du Camp. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. S'adresser à WM GRANT, 26 oct 28, rue de la Douane.

ACADEMIE

De DANSE.

Rue............ No.....

M. J. DEVOTI a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'il ouvrira son cours de leçons de Danse dans les premiers jours de novembre prochain au local ci-dessous indiqué. 24 oct

FORMATION de Société—Les soussignés se sont associés ce jour pour faire le Courtage de Coton en cette ville, sous la raison de Doyle & Chase. Leur bureau est rue de la Commune No. 13. MARTIN DOYLE, JAS. A. CHASE. 24 oct

TRAITES—Sur New York, à vendre par WILLIAM, G HEWES & Co. 24 oct

TABAC espagnol "Wrappers & Fillers" en magasin à vendre par KOHN DARAN & Co. 29 Bienville. 24 oct

RUM de la Jamaïque en tierçons, à vendre par KOHN DARAN & Co. 29 Bienville. 24 oct

TRAITES SUR NEW YORK à vendre par VAN WICK & Co. 73, rue du Camp. 24 oct

PORC—100 barils mess et 200 do prime, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras. 24 oct

SAIN-DOUX—50 barils de cette qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co 14, rue Poydras. 24 oct

HABILLEMENTS d'hiver, à vendre par FROST & Co., 5 Douane. 24 oct

KERSEYS—10 balles en débarquement et à vendre par A. DURAND, 9, rue Bienville. 24 oct

PLAQUES de fer blanc de Bordeaux, constamment à vendre en lots au gré des acheteurs par A. DURAND, 9, rue Bienville. 24 oct

PLOMB—40 barillets de plomb de première qualité en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 26 et 29, Nouvelle Levée. 24 oct

VOILES—6 voiles de navire à vendre à bord du trois mâts Nashville. S'adresser à G. BEDFORD & BECK. 24 oct Rue de la Douane.

TOILE et Corde d'emballage du Kentucky, en magasin et à vendre par WM. HENRY FULLER, 24 oct 42, rue Poydras.

SAVON—1000 caisses de différentes qualités, à vendre par WM. HENRY FULLER, 42, Poydras. 24 oct

INDIENNES françaises, nouveaux dessins, en débarquement du navire Lorient, à vendre par KOHN, DARON & Co. 24 oct 28, Bienville.

MOUSSELINES de Laine—2 balles dessins nouveaux, en débarquement du navire Louvre, du Havre, à vendre par KOHN, DARON & Co. 24 oct 28, rue Bienville.

SOIERIES—1 caisse Gros de Berlin noir ha, dernière mode reçue à vendre par CLAKON & VIES, 24 oct No. 46, rue de Chartres.

PORC—20 barils porc epices pour l'inspection du Bœuf, etc à vendre par MAHARD & BROTHER, 24 oct 48, Nouvelle Levée.

LARD—20 boucauts plus côtes de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BROTHER, 24 oct 38, Nlle. Levée.

WHISKEY—300 barils de Cincinnati rectifié, à vendre par MAHARD & BROTHER, 24 oct 38, Nlle. Levée.

AVOINE et beurre—150 sacs avoine et 40 barils beurre de Goshen en débarquement du steamer Alton à vendre par LAYET & AMELUNG, 24 oct 111 Tchoupitoulas.

TOILE, corde et Ficelle—300 pièces toile du Kentucky de marques de choix, 300 rouleaux cordages, 10 balles ficelle en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 24 oct

PORC—Mess, prime pour les habitations—300 barils mess, 75 do M. O., mess tendre, P. O. tendre, rumps, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 24 oct

BRODEQUINS—Brodequins supérieurs convenables pour habitants dernièrement reçus par le navire Memphis, à vendre par FROST & Co., 5 Douane. 24 oct

BOTTES, souliers et brodequins—Un bel assortiment à vendre par FROST & Co., 5 Douane. 24 oct

UNE jeune dame, livrée depuis plusieurs années à l'enseignement du forte piano à la Nouvelle Orléans, désire se fixer à la campagne au sein d'une famille honorable pour y continuer l'exercice de son art. Avoir la réference, s'adresser rue du Marais, entre Ursulines et Bourgogne, no 1-8, ou par lettre [illegible], à la poste. 14 oct—4

TAPIS ET TOILES CIREES POUR APPARTEMENS. MACAULEY & SON informent le public [illegible] leur magasin, rue de Chartres, N. [illegible] une assortiment considérable de tapis [illegible]

Do. [illegible] 4-4, 5-4, 6-4, 8-4, 9-4, 2-4 de Venise.

Toiles cirées pour appartements, de toutes largeurs, d'Angleterre et des Etats Unis.

Tapis de cheminées, serge, tapis de tables, paillassons &c. Ils offrent ces articles à vendre à de bas prix pour du comptant. 20 oct

CHARBON—Aime & Bouligny ont constamment en main un assortiment de charbon de Pittsburg, de Virginie, qu'ils offrent à vendre en lots aux prix des acheteurs. Ordres seront envoyés [illegible] chez Alfred [illegible] 26 oct

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention sur leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages du Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la salubrité [illegible] bâtisse appartenant à l'Académie, bien située et bien [illegible], tout l'établissement est entièrement adapté pour l'objet qu'ils se sont proposé.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction [illegible].

[illegible]

CONDITIONS—Externes.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin (Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, Géographie, &c.) chacune $5 par mois
Pour deux des langues mentionnées, $9
Pensionnaires par an, $300
Payables d'avance et par semestre.

RÉFÉRENCES:

Messrs. [illegible], [illegible], [illegible], Geo. Dorfeuny, Jos. Kohn, Warren Stone. Messrs. F. Dupuy, Théophile Portier. Minor Kenner,

J. NICOL, S. A. BARRAUD.

21 oct—10

CHARBON de Cannel en débarquement des navires Hope et Solewkie, amarrés en face de l'Hôtel des monnaies, à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. GOW & Co. 89, rue Gravier.

Les ordres seront reçus par MM. Dunbar, McAllister & Co. 67, rue Tchoupitoulas, MM. [illegible] & Co. Nlle. Levée entre Ursulines et [illegible], MM. Lyall & Davidson, 150, rue des Remparts, [illegible], Nlle. Levée, en face de la [illegible] Triangle. 20 oct

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 106, entre celles St. Louis et Conti.

La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des rateliers est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les nouveaux procédés qu'il a inventés, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans.

L'application par lui de la pâte caustique qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver en les orifiant.

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev

LA société ci devant existant entre les soussignés sous la raison de N. D. Chamberlin & Co., est aujourd'hui dissoute. Les affaires de la maison seront réglées par N. D. Chamberlin qui emploiera la raison de la maison pour la liquidation. N. D. CHAMBERLIN, JAMES KELSO, Jr. 27 oct

SEL—1900 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, 23 oct Encoig. Poydras et Magasins.

SEL—Les seules parties en magasin—4000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement des navires Sweden et Bombay, à vendre par ALEX. PARK, 19 oct 91, rue de la Commune.

LE soussigné recevant par [illegible] constamment en main un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, 21 sep Enc. Poydras et Magasins.

REÇU par le brick Apalachicola et à vendre par le soussigné.

375 caisses raisins secs 1re qualité,
200 caisses dito,
150 quarts raisins dito,
200 jarres raisins muscat verts,
150 boîtes figues,
70 sacs sel.
27 oct—6 FOO. [illegible], 46 Ste. Anne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. R. BLACHE.

IL sera vendu samedi 31 courant, à 10 heures du matin, à son encan No. 29, rue Conti, pour le compte de qui il appartiendra:

6 douz. de bêches de la marque Ames,
6 do do do pelles No. 2, de do
4 do do do do No. 3, do do. 30 oct

RUM! RUM!

PAR J. A. BEARD

IL sera vendu à l'encan, samedi soir, le 31 courant, à 4 heures, sur la Levée, en face de la rue du Canal, 100 barils Rum de 1ère qualité de la Nouvelle-Orléans. Les conditions seront avantageuses et connues à la vente 30 oct—2

PAR J. A. BEARD

IL sera vendu samedi, le 31 courant, à midi, à l'Arcade Banks:

L'esclave JOHNS, âgé de 30 ans, bon cuisinier, pleinement garanti et acclimaté.

HINAH, âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, bonne cuisinière et domestique de maison, pleinement garantie; et son enfant âgé de 7 mois.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente par devant J. B. Marks, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 30 oct

VENTE DE SYNDIC.

Chas. Monroe contre ses créanciers.

PAR L. A. GARIDEL.

IL sera vendu, lundi 30 novembre 1840, à midi précis, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 23 juin 1840, et à la requête du syndic des créanciers dudit insolvable.

Malvina, négresse âgée de 26 ans.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction garantis par hypothèque spéciale, et portant intérêt de 10 pour cent l'an, si les billets n'étaient pas payés à l'échéance.

L'acte de vente sera passé par devant L. T. Caire, notaire public aux frais de l'acquéreur. 30 oct—n 30 et 1[illegible]

PAR J. LEVY.

IL sera vendu Samedi, le 31 courant, à 10 heures, dans la rue des Magasins, au No. 53:

500 barillets clous de Massachusetts,
150 balles de sacs de piété de 2 boisseaux chaque.
☞ Conditions—4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Après quoi il sera vendu des grocerie, des liqueurs, des marchandises sèches, habillements, tissus du pays, tables, bretelquins, &c. 30 oct—1

CHAUX!

IL sera vendu vendredi, le 30 courant, à 10 heures, sur la Levée, à l'extrémité de la rue du Canal, 300 barils de chaux en bon état.

Conditions:—60 jours. 29 oct

Magasins à louer à bail dans la 2me. Municipalité.

PAR J. A. BEARD.

IL sera donné à bail au plus haut enchérisseur, samedi, le 31 courant, à midi à l'Arcade Banks:

Ces beaux magasins, au nombre de quatre, situés sur la Levée de la 2de municipalité à l'encoignure de la rue Ste Catherine, en face de l'Anchor Warehouse.

Conditions—Billets endossés à satisfaction payables mensuellement.

Les actes de vente par devant D. L. McKay, notaire public. 29 oct 3

PAR J. A. BEARD

Vente de Meubles.

IL sera vendu Samedi, le 31 courant, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Chenet Sayadro:

Une quantité de Meubles, consistant en tables, tables de toilette, lits, bureaux, chaises &c.

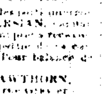

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu vendredi, 30 octobre, rue St. Charles, vis-à-vis l'écurie Kemp, [illegible] Mules Mexicains accoutumées, [illegible] somme au-dessous de $100 comptant, au-dessus [illegible] à satisfaction du vendeur.

Les adjudications faites au-dessous de $100 devront être payées avant livraison.

PAR JOS. A. BEARD.

Vente positive de propriété.

IL sera vendu à l'encan Vendredi, le 3 octobre, à midi, à la Bourse St. Louis:

Un lot de Terre avec maison situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'îlet borné par les rues [illegible], [illegible], Villere et Urquhart, [illegible] lot No. 22. Cette lot [illegible] 21, et mesure 10 pieds de face [illegible] 120 pieds de profondeur. [illegible]. La maison est en briques, et se compose de quatre chambres, [illegible].

L'acte de vente par devant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

STEAMER ST. LOUIS [illegible]

POUR ST. LOUIS—Le superbe et léger steamer MAID OF ORLEANS, [illegible]

POUR ST. LOUIS—Premier bateau: Le steamer VANDALIA [illegible] JOHN A. [illegible]

PAQUEBOT REGULIER POUR LE BAYOU SARA ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES. [illegible]

[illegible] SAMUEL BELL, [illegible]

POUR LA NLLE. [illegible] DERBANS & EASTON [illegible]

POUR GALVESTON—[illegible] ROGERT & HAWTHORN.

POUR ST. LOUIS—[illegible] le steamer PERSIAN, [illegible] ROGERT & HAWTHORN.

PORTS D'EUROPE

POUR LONDRES—[illegible] J. H. ASHBRIDGE, 24 Commune.

A FRETER POUR [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 24 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire NONANTUM [illegible] GOLDSBOROUGH & [illegible]

CABOTAGE.

POUR LA MOBILE—[illegible] J. H. ASHBRIDGE, [illegible]

LIGNE DE NANTUCKET & APALACHICOLA—[illegible]

Ligne de la Louisiane et de New York. POUR NEW YORK—Le paquebot NASHVILLE, capitaine Woods, [illegible] G. BEDFORD & BECK, Rue de la Douane.

POUR CHARLESTON—[illegible] JAMES & SLOCOMB.

LIGNE DE BALTIMORE ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS. POUR BALTIMORE—La barque MARY [illegible] CLEVELAND & [illegible]

POUR NASHVILLE—[illegible] J. H. ASHBRIDGE.

POUR APALACHICOLA—La goélette ELIZA [illegible]

POUR LA MOBILE—[illegible] J. H. ASHBRIDGE.

ON demande une goélette pour porter un chargement pour St. Joseph [illegible]

ON a besoin d'un bâtiment qui puisse aller à Campêche et prendre un chargement de bois de teinture pour New York. [illegible]

POUR BOSTON—Le brick CANTON, capitaine [illegible] J. H. ASHBRIDGE.

POUR LA MOBILE. Ligne de la Nouvelle Orléans et de la Mobile [illegible] MARY ELLEN, [illegible] J. H. ASHBRIDGE.

LIGNE DE PACKETS DE LA LOUISIANE ET DE NEW YORK.

LE trois-mâts HUNTSVILLE, [illegible] G. BEDFORD & BECK.

POUR NEW YORK—Le navire [illegible] PLANTER, [illegible] N. D. CHAMBERLIN.

POUR BOSTON—Le brick ALEXANDER, capitaine Dennett, [illegible] WOOD & SIMMONS, 60, Magasins.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Philadelphie—Le packet JOSEPHINE [illegible] ALLEN & DENNISON.

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR MATAMORAS—La goélette WATCHMAN, capitaine [illegible]

POUR LA HAVANE—Le brick [illegible] THE. Thompson, [illegible] A. LAVILLEBEUVRE & Co. 19 rue Toulouse.

POUR LA HAVANE—Le brick CAPITAINE [illegible] R. GENOING & Co.

A FRETER—Le navire MEMPHIS, [illegible] STETSON & AVERY, 84, rue Gravier.

ON DEMANDE un bâtiment pour aller aux Indes Occidentales, s'adresser à BARYLE & Co. 61, rue de la Commune.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Comité d'Arbitrage pour Oct 1840.

PETER LAIDLAW,
J. M. LAVILLEBEUVRE,
E. LAFONTA,
M. LAVERGNE,
A. LEDOUX,
J. LANDIS,
H. F. McKENNA,
1er oct—1 m.

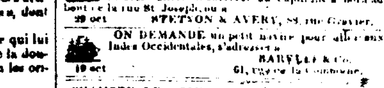

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement pour l'hiver.

A PARTIR de Dimanche, 1er novembre, la locomotive partira tous les jours du dépôt, à la rue des Bourbons, pour le Lac Borgne et l'habitation Ducros, et, plus loin, selon les progrès du chemin aux heures suivantes:

DANS LA SEMAINE.

Départ. Retour.
A 7 heures A. M. A 8 heures A. M.
4 P. M. 5 P. M.

LES DIMANCHES.

Départ. Retour.
A 7 heures A. M. A 8 heures A. M.
10 A. M. 11 A. M.
[illegible] P. M. [illegible] P. M.

Nouvelle-Orléans, ce 28 Octobre 1840.
Par ordre de la Direction,
24 oct WILLIAM FURST, Secr.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD.

Vente par syndic, de propriétés foncières de grande valeur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, rendu dans l'affaire de Martin Gordon Jr. vs. créanciers et à la demande de Christoph. Adams Jr. syndic desdits créanciers, il sera vendu le Mardi 10. jour de Décembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés suivantes, savoir:

I. LE LOT No. 31, d'après un plan dressé par Mr. Benjamin Buisson, arpenteur, daté le 6 [illegible] 1839, et déposé en l'étude de Felix Grima, not., des sections 26, 27 et 24, étant une portion des terrains des sections 26, 27 et 24, étant une portion des [illegible] d'Orléans et St Bernard, désigné d'après arpentages faits par les Etats-Unis, comme le Township No. 12 ou Range No. 12, Est, contenant 24,500 acres plus ou moins, comme il est exprimé dans un acte par devant F. Grima, en date du 4 juin 1840.

Conditions comptant.

II. SIX LOTS DE TERRE, avec toutes les améliorations, droits et privilèges de ceux situés dans le faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, et désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur le plan dressé par Charles F. Zimpel, le 8 avril 1835, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire. Le lot No. 1 fait face à l'encoignure des rues du Camp et Delord, à 23 [illegible] pieds 4 pouces face à la rue du Camp sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les lots Nos. 2, 3, 4, 5 et 6 ont ont 24 pieds chacun 24 pieds face à la rue du Camp, par 116 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, et leurs parallèles, mesure américaine. Ces lots ont [illegible], [illegible] à l'arrière par un corridor ou [illegible] de 11 pieds de large, qui doit rester ouvert pour l'usage commun des propriétaires de ces terrains y avoisinants.

Conditions—La somme de $6763 87 avec les intérêts à 6 pour cent du 20 juin 1829 jusqu'au jour de la vente de $7 frais de possession, en crédit de six, douze, dix huit et vingt-quatre mois, portant intérêt à cinq pour cent, alors la somme de $12000 comptant, et la balance à un, deux et trois ans.

III. QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRAIN, avec bâtisses et améliorations &c, situés dans le faubourg Ste. Marie en cette ville et désignés par les Nos. 9, 10, 11 et 12 sur un plan dressé par Chs. F. Zimpel, député arpenteur général, le 8 avril 1835, lequel est annexé à un acte passé le même jour en l'étude de Wm. Christy, notaire en cette ville; les dits lots sont contigus et mesurent chacun 21 pieds 6 pouces et 6 lignes, face à la rue Delord. Les Nos. 9 et 10 ayant une profondeur de 127 pieds 6 pouces 4 lignes et les Nos. 11 et 12 ayant une profondeur de 149 pieds 2 pouces et 4 lignes, chacun entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—La somme de $8000 et les intérêts à dix pour cent comptant, et [illegible] le 25 octobre 1839, 1840 [illegible] 11 février [illegible] octobre [illegible] et la balance à un, deux et trois ans.

IV. La moitié indivise de [illegible] LOTS DE TERRE mesurés depuis [illegible], [illegible] dans le faubourg Washington [illegible]

[illegible]

V. [illegible] du dit Martin Gordon [illegible]

VI. CERTAINS LOTS DE TERRE [illegible]

[illegible]

PAR J. A. BEARD.

[illegible]

VENTE DE SYNDIC.

[illegible]

PAR J. A. BEARD.

[illegible]

PAR BARNETT SENR.

[illegible]

PAR J. A. BEARD.

[illegible]

PAR HEWLETT & CURRAN.

[illegible]

PAR P. CHEVALIER FERNANDEZ.

[illegible]

PAR H. L. DOMINGON.

SAMEDI le 31 octobre 1840, midi passé, [illegible] la Bourse St. Louis [illegible]

[illegible]